



édito

Rentrée 2023 : sous tension !

Si la rentrée en Bretagne a été moins marquée qu'ailleurs par la pénurie d'enseignants, l'académie n'est toutefois pas épargnée par le manque de personnel. C'est ce qui a conduit le Rectorat à proposer en juin à l'ensemble des contractuels en CDD des contrats à l'année et une affectation sur une zone de remplacement, créant de facto la nouvelle catégorie de « CZR ». Il s'agissait déjà de se donner les moyens d'assurer le remplacement dans un contexte de désaffection de nos métiers qui s'explique à la fois par le déclassement salarial et par une dégradation des conditions de travail accentuée ces dernières années.

Le SNES-FSU porte l'urgence d'une revalorisation inconditionnelle et la nécessité d'une remise à plat des réformes, en particulier celle du bac et du lycée. C'est le SNES et la FSU qui ont contraint le gouvernement à des premières mesures qui restent insuffisantes : le report des épreuves de spécialité en juin, le doublement de l'ISOE, l'élargissement de l'accès à la HC et la « linéarisation » de l'échelon spécial de la classe exceptionnelle ne sont que des premières étapes qui en appellent d'autres. La journée du 13 octobre permettra de le rappeler.

L'injonction au remplacement conduit actuellement les chefs d'établissements à multiplier les pressions sur les collègues. Vous trouverez dans cette lettre flash des rappels de vos droits. N'hésitez pas à contacter le SNES-FSU pour toute question et pensez à renouveler votre adhésion.



Matthieu MAHÉO

Co secrétaire
général du
SNES-FSU
Bretagne

Rentrée 2023

Offensive sur le remplacement

Comme le président Macron a fait du remplacement l'enjeu prioritaire de la rentrée et alors que le Pacte ne fonctionne pas, les chefs d'établissements multiplient les pressions sur les personnels.

Le nouveau ministre le leur a rappelé : les cadres de l'Education nationale seront jugés et évalués sur leur capacité à tenir l'engagement présidentiel, et faute de remplaçants en nombre suffisant, la chasse est faite aux « heures perdues » et une pression inédite est mise sur les personnels. **Les incitations plus ou moins fortes à signer le pacte en jouant sur l'ambiguïté du caractère obligatoire du RCD ayant échoué, l'enjeu porte désormais quasi exclusivement sur le remplacement.**

Un service du remplacement déjà sous tension !

Ainsi les chefs d'établissement cherchent à utiliser tous les leviers dont ils disposent : déplacements d'heures, modifications d'emplois du temps, refus de sorties ou de formations... Ici on refuse une ASA, là on exige d'un collègue qu'il organise lui-même son remplacement, ailleurs on conditionne l'organisation d'une sortie scolaire à la capacité de remplacer les accompagnateurs...

Ces dérives sont inacceptables, à la

fois par la pression mise sur les collègues et par la logique strictement comptable qui conduit à ne considérer le fonctionnement d'un établissement que par le prisme des heures de cours « dues aux élèves », en faisant abstraction de tous les projets pédagogiques ou éducatifs. Il s'agit juste d'assurer que les élèves sont gardés dans les classes sans se préoccuper du contenu des apprentissages.

Le SNES-FSU appelle les équipes à ne rien se laisser imposer. Il n'est pas possible à un chef d'établissement de déroger aux obligations réglementaires de service (ORS) d'un.e collègue ni de lui demander d'organiser son propre remplacement. Aucune forme d'annualisation ou de rattrapage d'heures du fait d'une sortie ne peut être exigée. **La présentation des « plan RCD » dans les conseils pédagogiques et en CA doit être un moment de vigilance pour ne se laisser imposer aucune pratique contraignante. En cas de doute sur vos droits ou pour toute question n'hésitez pas à contacter le SNES-FSU.**

Matthieu MAHÉO

+ d'infos



Se syndiquer
c'est agir pour être
plus forts, ensemble !
r.snes.edu/adherer

<https://r.snes.edu/Remplacement>

PUBLICATION DE LA SECTION ACADÉMIQUE DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ

SNES-FSU Bretagne, 24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes
tél.: 02 99 84 37 00 | méi: s3ren@snes.edu | web: rennes.snes.edu

Supplément au SNES Bretagne n° 162 réalisé par les militant·es de la
Directeur de la publication : Matthieu MAHÉO (s3ren@snes.edu) - N°

Plan académique de formation

Formation continue sacrifiée

La formation continue déjà indigente est désormais sacrifiée et progressivement déplacée hors temps scolaire.

La consigne est claire : 100 % des formations doivent à l'horizon 2024 passer hors temps scolaire : les soirs, le mercredi après-midi... ou pendant les congés scolaires. Le projet de PAF, présenté tous les ans en CSA, est régulièrement rejeté par la FSU et l'ensemble des OS pour protester contre l'absence de formations répondant aux attentes des collègues. Le nouveau module d'inscription « Sofia-FMO » placé sous l'onglet « gestion des personnels » dans ARENA, aurait pu faciliter les inscriptions. Cependant, il rajoute des étapes, puisqu'une fois qu'on est

parvenu à identifier une formation il faut désormais « s'abonner » à un dispositif de formation pour pouvoir ensuite se « préinscrire ». On demande alors aux chefs d'établissements de valider les départs en formation après consultation du calendrier. Si la formation demandée tombe sur des heures de cours, il faudra s'assurer que le collègue sera remplacé avant de l'autoriser à partir en formation... en attendant que les formations basculent intégralement hors temps scolaire.

Le SNES-FSU revendique une formation continue solide, notamment disciplinaire, pour faire évoluer les pratiques et accompagner les besoins des élèves mais qui ne doit pas s'ajouter au temps de travail.

M. M.

AESH

Mobilisation le 3 octobre !

Une mobilisation intersyndicale a lieu le 3 octobre pour les conditions de travail des AESH.

L'académie manque toujours autant d'AESH car les salaires, malgré les nouvelles grilles, sont insuffisants du fait des temps incomplets. La possibilité d'obtenir un CDI au bout de trois ans n'est pas une réponse suffisante à la précarité. Le projet de

fusion des AESH et des AED dans un nouveau corps d'Accompagnants à la Réussite Educative (ARE) est une forme de mépris supplémentaire en niant les spécificités des métiers.

C'est pourquoi le SNES-FSU appelle les collègues AESH et tous les personnels à se mobiliser le 3 octobre.

M. M.

+ d'infos & tract : r.snes.edu/AESH3OCT

LES STAGES SYNDICAUX DE L'ANNÉE 2023-2024

Chaque année, le SNES Bretagne vous propose un programme de stages syndicaux afin de contribuer à la réflexion collective sur nos métiers, leurs pratiques et leurs évolutions, en invitant des chercheurs et des militant-es du SNES-FSU. Ce programme prévisionnel est consultable sur le site où il sera actualisé. Une affiche sera adressée dans les établissements après finalisation.

Joël MARITEAU, Florence DAVID



Prochain stage : « **S'orienter face à la difficulté scolaire** » **Jeudi 16 novembre**

A l'heure où l'institution tend à pousser à un appariement entre rapport aux savoirs et rapport à l'orientation, il est essentiel de reprendre une perspective historique, épistémologique et éthique. Le stage cherchera à analyser ce qui se joue pour chaque professionnel afin que notre place dans l'École ne soit pas du côté du prédicateur mais au contraire de celle ou celui qui fait a(d)venir.

Avec **Dominique Meloni**, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation, **Sébastien Ponnou**, psychanalyste et maître de conférences en sciences de l'éducation et **Catherine Remermier**, Psy-EN, membre du groupe métier au SNES-FSU.

D'autres stages transversaux à venir...

* Dates et chercheurs précisés ultérieurement

Collège/Lycée : l'unité du second degré dans le viseur

Décembre 2023 *

Après les réformes du bac et du lycée, le ministère mène une réforme à bas bruit au collège et cherche à transformer le lycée professionnel. Comment défendre l'unité du second degré ? Avec **Gwénaél Le Paih** (secrétaire général adjoint du SNES-FSU).

Mixité sociale, mixité scolaire : enjeu de démocratisation

Janvier 2024 *

Qu'est-ce que les fameuses IPS nous apprennent sur la mixité sociale et scolaire en Bretagne ? Que peut-on espérer des politiques menées dans la ville et l'école ? Comment s'emparer de cette thématique pour agir en faveur de la démocratisation scolaire ? Avec **Anne-Sophie Legrand** (SNES-FSU) et un chercheur*.

Quelle place pour les intervenants extérieurs en milieu scolaire ?

mai 2024 *

Les interventions de personnes extérieures sont un phénomène qui s'accroît dans les établissements, obérant des heures de cours, sans que la portée pédagogique et éthique n'en soit évaluée ou débattue. Quel est l'apport de ces interventions dans la formation des élèves ? Comment reprendre la main sur le contenu ? Avec **Paul Devin** (FSU) et un chercheur*.

Des stages disciplinaires ou de catégories...

- **Préparer son rendez-vous de carrière : Déroulé ? Enjeux ? Attendus ?** • **4 octobre 2023, à Rennes**
- **Histoire-géographie : quels programmes pour faire réussir tous les élèves ?** • **Décembre 2023***
- **Langues vivantes : Quelles perspectives et quels enjeux pour les enseignant-es ?** • **Décembre 2023***
- **Psy-EN : comprendre les enjeux des réformes pour défendre le métier** • **février 2024***

S'INSCRIRE AUX STAGES DU SNES-FSU EN 3 ÉTAPES :



- 1) Je m'inscris au stage via le [site](https://www.r.snes.edu/obs) ou par [mél](mailto:s3ren@snes.edu) : [r.snes.edu/obs](https://www.r.snes.edu/obs) ou s3ren@snes.edu
- 2) Je dépose l'autorisation d'absence dans mon établissement.
- 3) Je reçois un mail pratique quelques jours avant le stage.

Les stages du SNES-FSU donnent droit à une autorisation d'absence, de droit, pour formation syndicale, à raison de 12 jours par an et par agent. L'autorisation doit être déposée au plus tard **un mois avant le stage auprès du secrétariat de votre établissement.**